

### UNE TABLE-RONDE SUR LES « CARTULAIRES »

Depuis Mabillon pour le moins, les « cartulaires » font le bonheur des médiévistes et autres érudits qui exploitent en tout sens ces gisements essentiels de la documentation diplomatique. Ces dévoués serviteurs de la médiévistique méritaient bien qu'un colloque enfin les mît à l'honneur, pour eux-mêmes et non plus pour la richesse qu'ils portent et transmettent. C'est chose faite puisque durant trois jours densément remplis, du 5 au 7 décembre 1991, s'est tenue à l'École nationale des chartes une importante table-ronde sur les « cartulaires », organisée conjointement par l'École nationale des chartes et le Groupe de recherches pour l'édition des actes des évêques de France (CNRS, GDR 121).

Les organisateurs du colloque ne souhaitaient ni monographies étroites, ni simples catalogues, ni encore débats un peu ressassés et sans grande actualité aujourd'hui sur les méthodes d'édition de tels monuments, mais bien des contributions nourrissant une réflexion sur la confection et l'utilisation des cartulaires, leur diversité typologique, leur diffusion et leur évolution.

Vingt-neuf communications — dont plusieurs à deux ou trois voix — ont été entendues, qu'on peut grouper suivant le type d'approche de l'objet « cartulaire ».

D'entrée, une place à part peut être réservée à l'exposé liminaire de P. Geary (« Entre gestion et *gesta* : vers une histoire des cartulaires avant l'an Mil ») qui a montré comment le cartulaire « classique », celui qui se diffuse à partir du XI<sup>e</sup> siècle, procède d'une double tradition carolingienne, venue du royaume de l'Est, celle des *Traditionsbücher* à but de gestion (à plan géographique) et celle des cartulaires « historiques », dont la matière ordonnée chronologiquement en fait un avatar des *gesta* d'évêques ou d'abbés.

Plusieurs communications se sont solidement calées dans un espace géographique bien délimité. P. Toubert (« Cartulaires italiens du Moyen Âge ») a donné la première synthèse sur la production cartulariste d'Italie pleine de contraste et d'originalité<sup>1</sup>. Autre synthèse « nationale », celle donnée par J.-Ph. Genet pour l'Angleterre (« Cartulaires anglais du Moyen Âge ») sur la base d'une exploitation statistique impressionnante. A l'échelle régionale, H. Guillotel (« Cartulaires bretons médiévaux ») a fait un panorama d'une production cartulariste beaucoup plus restreinte (13 unités conservées) mais assez riche de monuments énigmatiques. Avec l'exposé de B. Delmaire (« Chartes, inventaires de chartes et cartulaires dans le nord de la France, en particulier dans le diocèse d'Arras »), la statistique retrouve les grands nombres et s'élargit en une estimation de la production diplomatique, de l'activité archivistique et du « filtrage » opéré par les cartulaires.

L'originalité de certaines institutions médiévales requérait une approche spécifique de leur production cartulariste, dans un cadre géographique naturellement limité. A. Venturini et D. Le Blevec ont ainsi présenté « Les cartulaires des ordres militaires en Provence et Languedoc oriental » ; F.-O. Touati a examiné attentivement « Les cartulaires de léproseries dans la France du nord (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) » ; J. Verger et Ch. Vulliez ont débrouillé l'écheveau des « Cartulaires d'universités françaises »<sup>2</sup>.

Le genre « cartulaire » est partout diffusé. Adopté sous Philippe Auguste par la chancellerie royale, sous saint Louis par les princes qui imitent le souverain, le cartulaire évolue dès le XIII<sup>e</sup> siècle vers d'autres types de gestion d'archives

1. Laurent Feller, empêché, a dû renoncer à parler du « Cartulaire-chronique de Casauria (Abruzzes) », exemple achevé et original d'une espèce bien représentée en Italie ; un résumé de la contribution a été fourni aux participants.

2. Noël Coulet n'a pu présenter sa communication sur « Les cartulaires municipaux de la Provence médiévale ».

(registres, inventaires, dossiers d'affaires), comme l'a montré R.-H. Bautier (« "Cartulaires" de chancelleries [roi et princes territoriaux français] »). A l'opposé de tels sommets, il existe aussi de modestes, trop rares mais bien instructifs « cartulaires de seigneuries ou de particuliers », à propos desquels O. Guyotjeannin, L. Fossier et P. Verdier ont livré un premier bilan dans l'espace français ; un exemple franconien de 1449 (le cartulaire de Sigmund von Thüngen) donne un contrepoint remarquable mais un peu exceptionnel (J. Morsel).

Quelques établissements monastiques hors du commun ont eu naturellement leur place réservée : Saint-Denis (synthèse de R. Große sur les cartulaires aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles), Cluny dont les cartulaires, extrêmement complexes, ont fait l'objet de la communication de D. Iogna-Prat et M. Hillebrandt (« Confection des cartulaires et historiographie à Cluny, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles » ; texte de M. Hillebrandt lu par F. Neiske).

A Cluny, le projet cartulariste s'inscrit remarquablement dans le cadre d'un grand « retravail » des textes et traditions qui fondent la conscience clunisienne. Ailleurs aussi dans le monde des moines, la genèse du cartulaire n'est pas indifférente au contexte local ; D. Barthélémy (« Les cartulaires de Marmoutier et dépendances ») expose que, sous l'abbatiat centralisateur du grand Albert au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, on mène de front à Marmoutier classement des originaux et élaboration en équipe du cartulaire vendômois et du Livre des serfs ; M. Zerner montre que la confection du grand cartulaire de Saint-Victor de Marseille est étroitement liée au privilège de Grégoire VII de 1079 ; O. Guillot a montré, à l'exemple remarquable de Saint-Aubin d'Angers, comment l'économie primitive du projet cartulariste, la disposition matérielle des pièces, a été infléchie brusquement dans un sens « grégorien » par l'intervention d'Urbain II lors de la tournée de 1096.

Le cartulaire n'est pas un objet donné, mais construit. Sur quelques exemples rhénans des IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, D. Lohrmann a remarquablement éclairé la latitude de choix offerte aux auteurs de cartulaires en matière de classement des actes. Son contenu est souvent hétérogène, sa forme même varie (D. Escudier : « Cartulaires-rouleaux du Rouergue ») et il se « dégrade » en variétés typologiques dont J. Glénisson a donné un curieux exemple charentais (« Recueils d'actes notariés conservés par les bénéficiaires [Sud-Ouest, bas Moyen Age] »). Dans la province de Reims étudiée par B.-M. Tock (« Documents non diplomatiques dans les cartulaires ecclésiastiques : l'exemple du nord de la France »), 40 % des cartulaires du XII<sup>e</sup> siècle contiennent des textes non-diplomatiques (préfaces, récits de fondation, d'événements exceptionnels pour l'histoire de l'établissement, chroniques, listes épiscopales) : le cartulaire apparaît alors un peu fourre-tout, son rôle n'est pas encore strictement « normalisé », réservé aux actes diplomatiques. Inversement, comme le rappelle J.-L. Lemaître, l'on trouve de nombreux actes, surtout pontificaux, dans les livres liturgiques. Ouvrage de référence, le cartulaire revêt une fonction « mémoriale » plus générale ; quand il est illustré, parfois somptueusement, il rejoint le livre liturgique — auquel il est parfois codicologiquement uni, comme l'a souligné P. Stirnemann — et l'objet précieux symbolise la réussite d'un homme ou la puissance d'une institution. Les préfaces de cartulaires nous éclairent-elles sur les intentions de l'auteur ? Plutôt indirectement. La très belle communication de P. Bourgoin et M.-C. Hubert (« Latin et rhétorique dans les cartulaires ») montre un tournant vers 1150 : d'œuvre littéraire, la préface vire à l'introduction technique ; l'auteur s'efface progressivement derrière le matériau ; après 1150, le cartulariste ne juge plus la qualité des textes, ne les amende plus ; au XIII<sup>e</sup> siècle, c'est la vertu de fidélité aux textes copiés qu'on loue.

Problème lancinant et crucial — vu l'énorme part de textes diplomatiques connus par les seuls cartulaires — que celui de la fidélité de ces derniers à leurs modèles, qui sont parfois déjà des copies. De la qualité des transcriptions

dépendent naturellement les possibilités d'exploitation par le spécialiste des langues vulgaires (J. Monfrin et F. Vielliard : « Les langues vulgaires dans les cartulaires français du Moyen Age ») ou de l'anthroponymie (M. Bourin : « Intérêt et faiblesse des cartulaires pour les études anthroponymiques »). L'état linguistique du texte transmis, le système de dénomination des individus est-il celui de l'époque du cartulariste ou de la charte qu'il copie ? Fidélité des recueils aux textes, mais on n'oubliera pas le souci, plus rare assurément, de transmettre l'apparence formelle des parchemins, les signes figurés qu'ils portent : sceaux, *rotae*, croix, particularités graphiques, signes tironiens (J.-L. Chassel : « Mentions et dessins de sceaux dans les cartulaires »). La fiabilité des cartulaires ne peut au fond s'évaluer qu'au prix d'une étude systématique et minutieuse du travail des cartularistes, et cela va de la mise en ordre des documents sortis des layettes à la manière de rendre les abréviations et le graphisme de l'original (L. Morelle : « De l'original à la copie : la fiabilité des transcriptions des cartulaires médiévaux au travers d'exemples septentrionaux »).

C'est enfin à Michel Parisse, responsable du GDR 121 et maître d'œuvre de l'opération, qu'est revenu le soin délicat d'esquisser, avec beaucoup d'entrain, un premier bilan des travaux du colloque.

On voudrait, pour terminer, insister sur quelques aspects des interventions et débats. Beaucoup d'observations ont concerné la raison d'être et l'élaboration des cartulaires. Le cartulaire, a-t-on maintes fois répété, est un outil de gestion et un élément important de la constitution d'une image, d'une conscience de soi. La chronologie de la pratique cartulariste (*grossso modo* genèse au IX<sup>e</sup> siècle, décollage au XI<sup>e</sup> siècle, apogée du genre au XIII<sup>e</sup> siècle, « dégradation » du genre aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) rend compte d'un mouvement culturel général, mais la confection *hic et nunc* d'un cartulaire doit être rapportée à un environnement local et à des circonstances spécifiques. Derrière le cartulaire, il y a un « projet », souvent lourd (un cartulaire requiert un travail fastidieux et des entreprises ont manifestement avorté), avec un commanditaire qui sait plus ou moins bien ce qu'il veut, un maître d'œuvre et des exécutants plus ou moins compétents et intéressés par l'opération, une structure de gestion plus ou moins forte, un état des archives qui oblige à beaucoup d'efforts et suscite parfois le découragement. Dans l'histoire archivistique d'une institution, le « moment cartulaire » représente une étape importante, souvent répétée mais aussi « retardée » (à Saint-Denis) ou absente (plusieurs grandes villes d'Italie du nord n'ont pas de cartulaire).

La valeur juridique reconnue aux cartulaires, leur « usage externe », est un problème qui a souvent été évoqué durant ce colloque. La question peut ne pas se poser — par exemple là où les cartulaires sont l'œuvre de notaires (cartulaires communaux italiens du XIII<sup>e</sup> siècle), mais c'est un cas un peu exceptionnel. A Marmoutier, au XI<sup>e</sup> siècle, copie et original semblent de même valeur (D. Barthélémy). Toutefois, on ne voit pas les cartulaires présentés en justice. La valeur probatoire des cartulaires reste donc à mieux comprendre, et pour cela sans doute doit-on éviter d'appliquer des schémas de pensée anachroniques. Autre question (corollaire) souvent abordée : arrive-t-il qu'on détruise les originaux après les avoir transcrits ? Le cas semble rarement à présumer, sauf peut-être lorsqu'il y a dans ces cartulaires anormale proportion de faux (H. Guillotel). D'une façon générale, l'histoire de la pratique documentaire aurait besoin de savoir un peu moins mal quelles proportions et types d'actes les cartulaires n'ont pas retenus.

Beaucoup de questions simplement effleurées ou abordées à l'occasion mériteraient de nouvelles enquêtes. Citons en vrac : la diffusion d'améliorations techniques (sommaires, indices, cotes d'archives, etc.), la circulation de modèles, les « âges de la vie » du cartulaire, les traces de son usage concret, la concurrence d'autres instruments d'accès aux archives, etc.

Les actes de cette table-ronde devraient paraître dans un délai raisonnable (en 1993 ?). On tiendra alors un ouvrage riche de références précises et un vivier d'idées à approfondir et de suggestions à éprouver. Le succès du colloque est d'ores et déjà un nouvel encouragement pour la section de diplomatique de l'IRHT qui, au terme de la rencontre, a offert aux participants un exposé sur les entreprises de recensement des cartulaires qu'elle conduit.

Laurent MORELLE

### DOMINICAN HISTORY NEWSLETTER

La publication d'un Bulletin d'histoire dominicaine était souhaitée depuis plusieurs années. Ce projet, qui bénéficiait du soutien de l'Association pour l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique en France et en Europe, a enfin vu le jour et le président de l'Association vient de demander au Père Simon Tugwell, o.p., d'en devenir le premier rédacteur.

Le Bulletin sera un organe de liaison. On y trouvera des renseignements et des demandes d'informations provenant des abonnés. Il dépendra donc d'une collaboration efficace de leur part. Comme le *Medieval Sermon Studies Newsletter*, ce Bulletin doit fournir à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire dominicaine un moyen de communiquer entre eux sans trop de formalisme.

Il contiendra notamment des informations sur :

- les nouveaux livres et articles touchant à l'histoire dominicaine, avec les références bibliographiques précises (si possible le n° ISBN, le prix et l'indication des pages dans le cas d'ouvrages dont une seule partie concerne ce thème).
- les recherches et les projets des abonnés et de leurs étudiants.
- les congrès passés ou à venir traitant de thèmes dominicains.
- les institutions (archives ou bibliothèques spécialisées par exemple) susceptibles d'aider les chercheurs dans ce domaine.

On y trouvera également :

- des demandes de renseignements émanant des lecteurs et les réponses qu'elles auront suscitées.
- des bibliographies cumulatives systématiques (classées en 22 rubriques prédéfinies), auxquelles tous les abonnés sont invités à contribuer, en signalant le matériel documentaire, même minime, qu'ils connaissent, de façon aussi précise que possible (éditeur, date d'édition, etc.). Le succès de cette rubrique, qui ne doit pas s'adresser qu'aux spécialistes, dépendra de la bonne volonté de chacun. On pourra aussi indiquer la localisation de quelques livres rares ou donner des informations sur la datation de quelques manuscrits, etc.

Le Bulletin couvrira un large champ, s'intéressant à l'histoire globale de la famille dominicaine, des origines jusqu'à nos jours et dans le monde entier. Il concernera aussi bien les sœurs et laïcs dominicains que les frères.

Pour l'instant, il est prévu de publier le Bulletin en anglais, mais les contributions en d'autres langues seront les bienvenues et seront traduites, si nécessaire, par la rédaction.